

Avec qui devez-vous communiquer pour obtenir de l'aide?

Assistance aux aînés victimes d'abus 1-877-833-3377

Vous pouvez appeler le service d'assistance aux aînés victimes d'abus pour obtenir des renseignements ou pour parler à quelqu'un de votre situation. Tout ce que vous direz restera confidentiel.

Police

911 : seulement pour les urgences

Certaines formes d'abus constituent un crime en vertu de la loi. Contactez la police locale pour obtenir des renseignements ou pour signaler un cas d'abus. S'il s'agit d'une urgence, ou si la situation dans laquelle vous vous trouvez peut se révéler dangereuse, composez le 911.

Protection des adultes

1-800-225-7225

Si vous connaissez un aîné qui a besoin de protection, communiquez avec les services de protection des adultes du ministère de la Santé. Les travailleurs de la protection des adultes peuvent intervenir et offrir des services afin d'aider les aînés à vivre en toute sécurité.

Chaque situation d'abus est unique. Il existe donc de nombreux types d'intervention.

Pour en savoir plus sur les programmes et les services mis à la disposition des aînés, contactez :

Le Secrétariat aux aînés
de la Nouvelle-Écosse
1740, rue Granville, 4e étage
B.P. 2065, Halifax, N.-É., B3J 2Z1

Tél. : (902) 424-0065
Numéro sans frais : 1-800-670-0065
Courriel : scs@gov.ns.ca

Le site Web du Secrétariat propose de nombreuses informations sur les abus envers les aînés. www.gov.ns.ca/scs

Assistance aux aînés victimes
d'abus : 1-877-833-3377


Giving Nova Scotia Seniors a Voice


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE



Abus envers les aînés

Respectons

les aînés de la Nouvelle-Écosse

Les abus envers les aînés sont toute action ou inaction qui compromettent la santé ou le bien-être d'un aîné. Personne n'est à l'abri des abus, peu importe l'âge, le sexe, les conditions de logement, la santé, les capacités physiques, l'orientation sexuelle, la situation financière, le niveau d'éducation, ou encore la culture.

Qui sont les personnes qui abusent des aînés?

Le plus souvent, il s'agit de quelqu'un que l'aîné connaît, soit un conjoint, un parent, un ami, un fournisseur de soins, etc.

Malheureusement, la plupart des cas d'abus se produisent au sein de relations qui incitent à la confiance.

Quels sont les types d'abus envers les aînés?

Abus physique : Gifles, coups, administration de médicaments inappropriés et contrainte physique.

Abus sexuel : Contacts sexuels non voulus ou forcer quelqu'un à commettre un acte sexuel.

Abus psychologique : Insulter, effrayer, menacer, négliger ou isoler un aîné.

Exploitation financière : Utilisation malveillante d'argent ou de biens, ou exercer des pressions sur un aîné pour avoir accès à son argent ou à ses biens.

Négligence : Omission de fournir à un aîné de la nourriture, un abri adéquat, de l'aide ou des soins personnels.

Violation des droits : Dissimuler des renseignements, faire obstacle au courrier de l'aîné ou enfermer un aîné dans une institution ou un hôpital contre son gré.

Comment pouvez-vous prévenir l'abus envers les aînés?

Si vous êtes un aîné :

- Demeurez actif dans votre communauté.
- Communiquez régulièrement avec vos amis et votre famille.
- Connaissez vos droits.
- Soyez prévoyant et faites connaître vos souhaits.
- Faites en sorte que vos affaires financières et juridiques soient en ordre.

Si vous connaissez un aîné :

- Donnez-lui l'occasion de parler de l'abus.
- Découragez la discrimination fondée sur l'âge ou l'âgisme, et traitez les aînés avec respect.
- Encouragez-la à obtenir de l'aide et du soutien, au besoin.
- Informez-vous au sujet de l'abus envers les aînés.



Respectons les aînés de la Nouvelle-Écosse